



Rapport d'activités
2022

SOMMAIRE

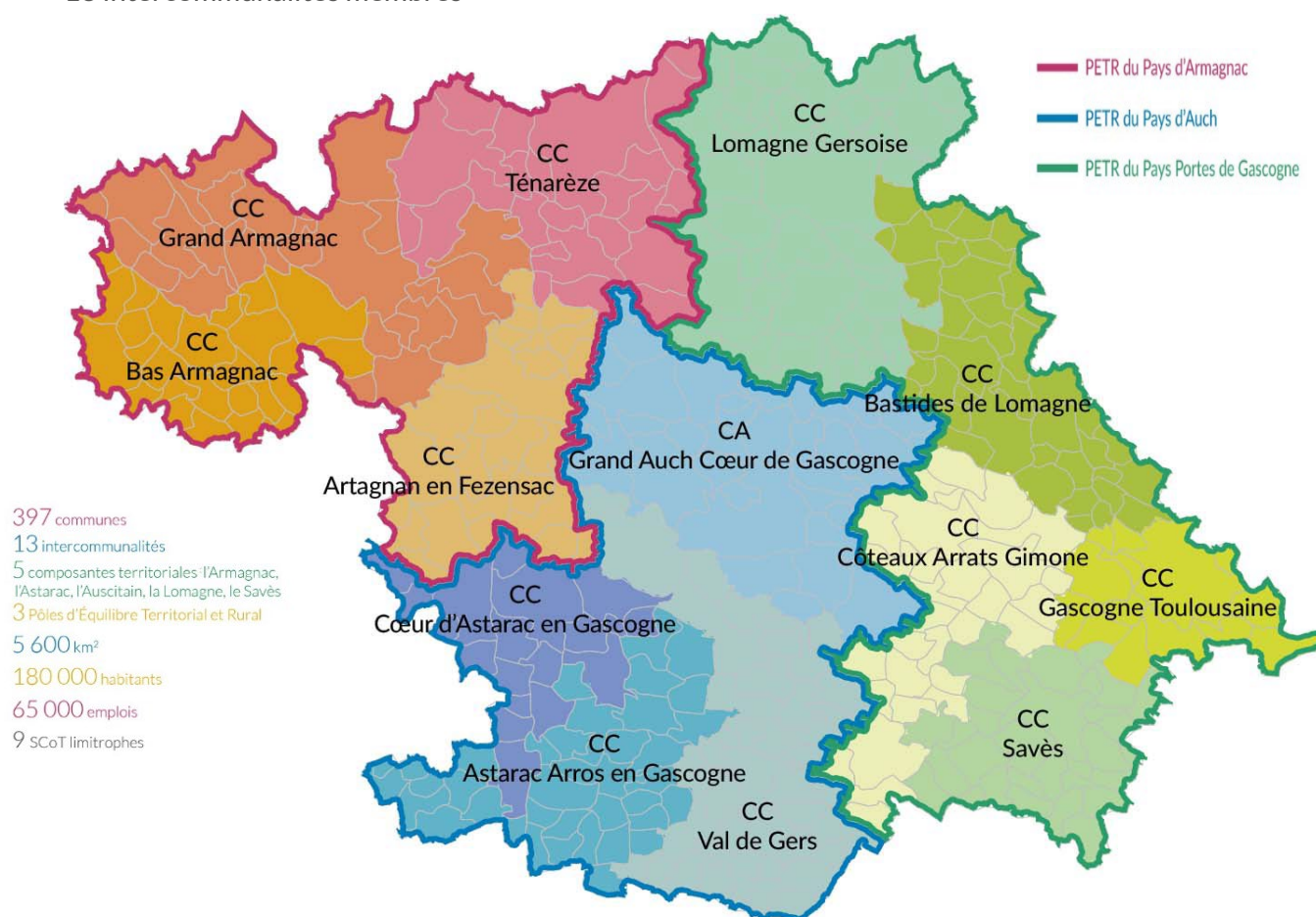


LE SYNDICAT MIXTE	p 2
ANNEE 2022	p 5
QUELQUES CHIFFRES 2022	p 8
PERSPECTIVES 2023	p 11

LE SYNDICAT MIXTE

Composition

13 intercommunalités membres



Missions

Les missions du Syndicat mixte sont :

- Fédérer les intercommunalités comprises dans le périmètre du SCoT de Gascogne
- Elaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCoT
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée dans



l'élaboration des documents d'urbanisme et autres documents/projets en lien avec la planification

- Donner son avis sur les procédures d'urbanisme
- Donner son avis au Préfet sur les demandes de dérogation à l'ouverture à l'urbanisation
- Conseiller et accompagner des communes et / ou des intercommunalités dans la construction de leurs projets d'urbanisme
- Participer aux réflexions d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale et nationale (ex : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
- Veille et anticipation sur les évolutions législatives

Organisation politique

En 2022 l'organisation politique n'a pas évolué au regard des deux précédentes années.

Le Syndicat mixte réunit la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (CA) et 12 communautés de communes (CC) du département du Gers.

Les élus qui siègent au Comité syndical sont des élus des intercommunalités membres du syndicat. Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte et c'est aussi un lieu d'échanges où les élus dessinent l'avenir de 397 communes. Il compte 54 élus : 27 titulaires et 27 suppléants.

Le **Bureau** est l'organe exécutif du Syndicat mixte. Il compte 13 membres qui représentent les intercommunalités. Il est composé du président Hervé LEFEBVRE, de 9 vice-présidents, et de 3 autres membres. Il se réunit dès que nécessaire pour les questions de gestion budgétaires, de suivi de projets impactant le territoire. Il prépare les avis sur les projets d'urbanisme (PLU, PLUI, carte communale, dérogation à l'urbanisme limité ...) dont la délégation de la compétence a été faite au président.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage, ou CoPil, est l'instance qui a pour mission d'élaborer le SCoT de Gascogne et de préparer son suivi et sa mise en œuvre. Il compte 21 membres dont le noyau dur est constitué des 13 membres du Bureau auxquels s'ajoutent les 2 sénateurs gersois parce qu'ils sont les porte-paroles des territoires au niveau national. 1 représentant pour chacune des deux associations des maires (Association des maires de France et Association des maires ruraux) et chacun des trois

Les membres du Bureau

Président

Hervé LEFEBVRE

Vice-présidents

Bénédicte MELLO

François RIVIÈRE

Alain SCUDELLARO

Jacques CHABREUIL

Andrew CAVALIÈRE

Christian FALCETO

Philippe BRET

Gaëtan LONGO

Gérard ARIES

Membres

Muriel LARRIEU

Jean DUCLAVÉ

Patrick BET

pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), 1 représentant du Département car ces organismes seront des acteurs clés de la mise en œuvre du SCoT. Par ailleurs, 3 maires nommés par le Président sur la base de leur implication dans les précédentes phases de l'élaboration du SCoT et ayant manifesté leur intérêt à poursuivre leur investissement sont également membres du Copil.

Organisation technique

L'administration du Syndicat mixte compte 4 agents. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, ils préparent les éléments d'aide à la décision aux élus et pilotent l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Claire CÉRON

Directrice

Christine SANCHEZ-MARTIN

Chargée de mission urbanisme

Raphaël GOUILL

Chargé d'études SIG

Sophie FERRERO

Assistante de direction

ANNEE 2022



BUDGET

BP et cotisations

- Fonctionnement : 569 990,75 €
- Investissement : 332 477,48 €
- Cotisation : 2,53 €/habitant

Résultats

- Fonctionnement : 379 896,03 € (dépenses) / 569 970,05 € (recettes)
- Investissement : 330 101,48 € (dépenses) / 168 068,85 € (recettes)

AXES DE TRAVAIL

Administratif

- Préparation et exécution du budget
- Gestion des ressources humaines et suivi de la comptabilité
- Préparation de la reprise de la gestion directe de la comptabilité et des paies
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités
- Organisation de réunions
- Gestion des calendriers et des réunions
- Rédaction et mise en page de courriers
- Suivi des consultations électroniques pour avis
- Participation à la tenue de l'Enquête Publique
- Préparation de la sortie de Fontenilles

SCoT de Gascogne

- Sécurisation juridique de la procédure en ayant recours à un conseil juridique sur la rédaction du document prêt pour l'arrêt du SCoT de Gascogne et des délibérations correspondantes
- Finalisation du SCoT de Gascogne avec les intercommunalités et la DDT
- Arrêt du projet du SCoT de Gascogne
- Actions pédagogiques pour sensibiliser les élus en participant aux instances des intercommunalités, des PETR, des associations des maires ou du département, (rencontres, webinaires ...)

- Rendez-vous trimestriels avec le préfet pour assurer l'articulation des démarches des territoires avec le SCoT
- Saisine des Personnes Publiques Associées
- Organisation, et tenue de l'enquête publique
- Finalisation de la procédure en vue de l'approbation du SCoT de Gascogne

Accompagnement des communes dans leur projet d'urbanisme

- Préparation et participation aux réunions de personnes publiques associées
- Participation aux réunions de travail hors temps de procédure (à la demande des communes ou intercommunalités)

Avis sur les procédures d'urbanisme

- Examen des dossiers
- Proposition de rédaction des avis
- Présentation et discussion en Bureau
- Préparation et participation aux CDPENAF
- Préparation et participation aux CDAC
- Préparation et participation aux Cotech Pôle ENR
- Préparation des avis de dérogation à la demande du préfet

Compatibilité

En tant que personne publique associée le Syndicat mixte est saisi à plusieurs titres pour rendre des avis sur les projets d'urbanisme (CDPENAF, autorisation de dérogation à l'urbanisme limité, procédure d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, permis d'aménager de plus de 5000 m² de surface plancher, CDAC, saisine de CDAC sur des projets de moins de 1000 m² de surface...).

PROCEDURES	Elaboration/Révision PLU*/PLH**/CC***	Modification/ Modification simplifiée PLU/CC	Déclaration de projet	PC /PA supérieurs à 5 000 m ² de surface plancher, ZAC, ZAD, ...
Usages administratifs	Notification du projet arrêté au SM pour avis	Notification du dossier de modification au SM avant enquête publique ou mise à disposition du public	Réunion d'examen conjoint des PPA dont le compte rendu sous forme de PV est versé au dossier d'enquête publique	Consultation du SM par les services instructeurs
Actions du Syndicat mixte du SCoT (SM)	Avis du bureau à réception du dossier • PLU : 3 mois • PLH : 2 mois • CC : maximum 3 mois	Note d'observation versée au dossier d'enquête publique	Présence à la réunion et observations pour le PV	Note d'observation

*PLU : Plan Local de l'Urbanisme, **PLH : Programme local de l'Habitat, ***CC : carte communale

SIG

- Travail sur l'opérationnalité du SIG via les ZAE ;
- Inscription de l'outil dans le travail de compatibilité.

Communication

- Suivi et mise à jour du site internet
- Rédaction et diffusion de 1 numéro de la lettre d'information du syndicat mixte profil

- Conception et suivi de réalisation des outils de communication dédiés à la l'enquête publique
- Campagne de presse : communiqués, dossier, conférence de presse, interviews
- Alimentation du compte Instagram « pour révéler l'identité commune du territoire par des photos »
- Revue de presse quotidienne (presse locale et spécialisée)

Autres

- Interventions sur la compatibilité avec le SCoT de Gascogne et le PLUI à la demande des intercommunalités EPCI en collaboration avec le Préfet et la DDT
- Veille juridique / propositions et suivi des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Suivi du Schéma régional des carrières
- Participation et suivi de la Conférence des SCoT Occitanie
- Suivi de l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- Suivi des SAGE Neste et rivières de Gascogne et Vallée de la Garonne
- Finalisation de l'étude MEO-CLIMATE : Extension des applications et des indicateurs aux 3 territoires de PETR pour les trois thématiques (l'eau, les pratiques agricoles et le photovoltaïque). Réalisation d'un inventaire du bâti public pouvant accueillir du photovoltaïque sur les toitures.
- Participation et suivi aux réflexions et travaux de la Fédération nationale des SCoT

QUELQUES CHIFFRES 2022



Administration du Syndicat mixte

- Comité syndical : 3
- Bureau : 1
- Consultations électroniques : 18
- Départ de Fontenilles
- Délégation de la gestion de la comptabilité et des ressources humaines à une intercommunalité membre (dernière année avant reprise par le Syndicat en 2023)

SCoT de Gascogne

- Arrêt du projet de SCoT de Gascogne
- Préparation, organisation et tenue de l'Enquête Publique du 18 août au 26 septembre
- CoPil : 11
- 3 rencontres avec le Préfet du Gers
- 3 rencontres avec la DDT
- 2 réunions avec 3 communes
- Comité des Référents Techniques : 2
- 453 avis PPA demandés
- 7 Rencontres techniques et /ou politiques avec les intercommunalités
- Préparation de l'approbation
- 66 avis des PPA reçus, les autres sont réputés favorables

Accompagnement, suivi et avis sur les procédures d'urbanisme

- Préparation et participation à des réunions sur les projets d'urbanisme des communes et intercommunalités du Scot de Gascogne : 31

- Participation aux réunions de procédures : 19
- Réunions sur les projets d'urbanisme des SCoT voisins : 2
- Dossiers examinés : 63
- Avis rendus dans le cadre réglementaire : 39
- Dossiers examinés pour la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF 32) : 70
- Pôle ENR (mis en place 2nd semestre 2022) : 12

Communication

- 183 mises à jour du site web, 82 documents mis en téléchargement
- Mise à disposition du projet du SCoT de Gascogne arrêté
- Plus 200 articles introduits dans la revue de presse
- Plan et outils de communication destinés à l'enquête publique (dossiers, affiches, site internet, plan média...)
- 1 carte de vœux
- 4 articles de presse uniquement sur le SCoT
- 1 numéro de Profil, la lettre d'information du Syndicat mixte



SIG

- 3 conventions, actes d'engagement ou adhésion à des démarches permettant de récupérer de la donnée pour le diagnostic ou le suivi du SCoT
- 9 accompagnements et transmissions de données et de cartographies du diagnostic du territoire en appui à des études et des projets de collectivités du territoire

Autres travaux

- Préparation de l'approbation du SCoT : premières rencontres des EPCI sur la compatibilité et le PLUi en lien avec l'État
- Co-production d'une charte des ENR
- Participation aux cotech Pôle ENR et réunions préparatoires

- SAGE Neste rivières de Gascogne : 4 réunions (Commission Locale de l'Eau, Commission Géographique et réunions d'échange avec le bureau d'études et le Syndicat du SAGE)
- Travail d'expérimentation sur l'OCGSE : 4 réunions sur le travail de la production pilote de l'OCSGE sur le Gers
- Observatoire départemental de l'Habitat : 1 réunion
- Observatoire départemental de la biodiversité et SDENS : 2 réunions
- Images satellites : 4 réunions de travail et 1 comité de pilotage, échanges et retours sur la réalisation et la validation des données produites
- Fédération nationale des SCoT :
 - Instances officielles : 4 CA, 2 Clubs techniques, 1 assemblée générale, 1 Conférence technique, 1 séminaire
 - Participation à la préparation des Rencontres nationales des SCoT de Besançon
 - Réalisation de l'étude « s'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement » (ateliers et suivi rédactionnel)
 - Participation à la réflexion engagée par l'État sur l'évolution de l'évaluation environnementale
 - Animation et suivi des réflexions des SCoT sur le Schéma régional des carrières
 - Conférence régionale des SCoT : animation et pilotage des travaux préparatoires et de la Conférence des SCoT et de sa proposition à la Région (8 copils, 12 cotech, 2 conférences des SCoT, 1 journée d'ateliers)

Enquête Publique

- Nombre de permanences physiques : 13
- Nombre de permanences en visio conférence : 35
- 74 observations réceptionnées
- Réalisation de 2 mémoires en réponse (Commissaire enquêteur et Personnes publiques associées)

PERSPECTIVES 2023



Par délibération n°2023_C06 du 27 mars 2023, le Comité syndical a délibéré et a décidé à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 et des orientations demandées par le Comité. Les objectifs suivants pour le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne en 2023 :

Administration générale

- Budget et comptabilité
- Gestion des ressources humaines et de la paie
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités
- Gestion administrative courante
- Télétransmission et affichage des avis et délibérations

Élaboration du SCoT de Gascogne

- Approbation du SCoT de Gascogne pour 2023 ;
- Finalisation de la sortie de la commune de Fontenilles ;
- Pédagogie : sensibilisation des élus par la participation aux instances communautaires, des PETR, des associations des maires ou du département, mise en place de webinaires... ;
- Communication : accompagnement suivi des outils déjà mis en place ;
- Juridique : conseil sur la finalisation de l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Mise en œuvre du SCoT de Gascogne

- Réflexion sur les outils / thématiques à développer ;
- Travail sur la ressource en eau ;
- Travail sur l'armature ;
- Début du suivi du SCoT de Gascogne.
- Pédagogie : sensibilisation des élus par la participation aux instances communautaires, des PETR, des associations des maires ou du département, mise en place de webinaires...

Accompagnement et avis de compatibilité

- Accompagnement et conseil auprès des communes et intercommunalités en cours de procédure
- Conseil auprès des communes ou intercommunalités qui sollicitent le Syndicat
- Rendu des avis pour les PLU et cartes communales arrêtés ainsi que tout autre avis réglementaire (SCoT voisins, par exemple)
- Rendu des avis pour les demandes de dérogations faites auprès de la Préfecture
- Suivi et préparation des décisions de la CDPENAF et de la CDAC
- Analyse et participation aux CoTech du pôle ENR ;

SRADDET

- Suivi de la modification à venir pour mettre le SRADDET en conformité avec la Loi Climat et Résilience ;
- Mise en place d'un groupe de travail au niveau du SMG pour collectivement pouvoir participer au mieux à la concertation à venir ;
- Animation et pilotage des travaux techniques et politiques menés dans le cadre de la conférence des SCoT d'Occitanie

InterSCoT

- Dynamiser le travail avec les SCoT voisins
- Participer activement aux travaux de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain dans l'intérêt du SCoT de Gascogne (SRADDET, ZAN...)

SIG

- Travail avec les intercommunalités sur l'inventaire des ZAE afin d'harmoniser les rendus, travailler à des définitions partagées et un meilleur suivi ;
- Rendre pleinement opérationnel le SIG, et le mettre à disposition des intercommunalités et communes ;
- Outil d'aide pour le travail de compatibilité.

Communication

- Actualisation, suivi et pilotage des outils existants (site web, plaquette de présentation...)
- Développement ou adaptation d'outils pour participer à la mise en œuvre du SCoT

Autres

- Poursuivre le suivi et la participation aux travaux des différents partenaires (SNCF, Département, DDT, DREAL, Fédération nationale des SCoT...)
- Suivre l'avancement du PNR Astarac
- Suivre l'avancement du SAGE Neste et rivières de Gascogne
- Participation à l'organisation des assises des ENR et aux comités de pilotage

